



Compiègne, jeudi 10 septembre 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/03942

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n°604/2020/033 du 9 septembre 2020

Manifestation nautique et activités nautiques**RIVIERE OISE CANALISEE - COMMUNE BORAN SUR OISE****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)** **- à partir du 15/09/2020 à 20:30 au 26/09/2020 à 06:00 - Tous les jours de 20:30 à 06:00**

o Oise canalisée

entre les pk 41.229 (écluse de Boran sur Oise) et pk 55.935 (écluse de Creil)

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 15/09/2020 à 20:30 au 26/09/2020 à 06:00 - Tous les jours de 20:30 à 06:00

o Oise canalisée

entre les pk 42.500 et pk 44.000 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison d'évolutions nautiques dans le cadre d'un tournage, la navigation sera interrompue du 15 septembre au 26 septembre 2020 de 20 h 30 à 6 h 00 aux écluses de Boran sur Oise (pour les montants) et de Creil (pour les avalants). Aussi, le stationnement sera interdit entre le 15 septembre et le 26 septembre 2020 de 20 h 30 à 6 h 00 avec possibilité de se stationner dans les zones d'attente des écluses (soit, en amont, à l'écluse de Creil, soit, à l'aval, à l'écluse de Boran sur Oise).

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau devront se conformer aux consignes qui seront données par les agents de VNF sur le secteur pendant la période (VHF canal 10).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

27/09/2020

Chef d'UTI

Signé

Guillaume RIBEIN